

# vert bleu

Janvier 2012

Le journal d'information du SIVOM de la région Mulhousienne

Dossier

## 15 déchetteries à votre service

page 8

**Mettez-vous  
AU VERRE**



**Trions mieux ! Trions plus !**

...nos pots, bocaux et bouteilles en verre.  
Ensemble préservons notre environnement.



Daniel Eckenspieller  
Président du SIVOM  
de la région Mulhousienne

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter au nom des élus et de toute l'équipe du SIVOM une excellente année 2012. Une nouvelle année qui ne manquera pas de nouveaux projets dont vous trouverez dans ce nouveau numéro de Vert et Bleu les prémices... D'autre part, j'ai tenu à vous faire découvrir ou re-découvrir, un dispositif particulièrement apprécié par les habitants de notre agglomération : le réseau des déchetteries du SIVOM. Le dossier qui leur est consacré vous permettra de faire le point sur la nature des déchets que l'on peut y déposer. Car les déchetteries évoluent pour s'adapter à nos modes de consommation et de vie... Il en va de même concernant la collecte sélective : la mise en place des conteneurs enterrés dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain Mulhouse Grand Centre, offre bien des avantages aux habitants concernés. Evolution également dans le domaine des eaux usées avec le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à Pulversheim, qui permettra d'augmenter la capacité de traitement et d'anticiper les besoins futurs. Une réalisation qui a un coût bien entendu, c'est tout l'enjeu de la taxe d'assainissement. Celle-ci représente une contribution nécessaire aux charges liées à la collecte et à l'épuration des eaux usées et qui sont chaque année croissantes pour la collectivité... ■

Bonne lecture !

**Le journal d'information du SIVOM  
de la région Mulhousienne**

Directeur de la publication :  
Régis OCHSENBEIN  
Conception-rédaction  
Skerzo Marketing et Communication  
Photos : Studio Chlorophylle - Serge Nied/ Thinkstock  
Impression : Techprint  
Dépot légal : 1034

25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse Cedex  
Tél. 03 89 43 21 30  
www.sivom-mulhouse.fr • contact@sivom-mulhouse.fr



# Sommaire



**Déchets**

**“Mettez-vous au verre !”** ..... p.4  
**La grande toilette des conteneurs** ..... p.5  
**Trier en centre ville, c'est facile !** ..... p.6  
**Opération de déstockage  
de déchets d'amiante** ..... p.7



**Dossier**

**15 déchetteries  
à votre service** ..... p.8  
**Non aux dépôts sauvages !** ..... p.9  
**DEEE : triez responsable !** ..... p.10  
**Extension de la  
déchetterie de Sausheim**..... p.10  
**Les horaires des  
Déchetteries du SIVOM** ..... p.11



**Assainissement**

**Puits, forages et prélèvements d'eau  
à usage domestique**..... p.12  
**Autorisation obligatoire !** ..... p.12  
**Les avaloirs de gouttière,  
ça s'entretient !**..... p.13  
**Etes-vous bien branché ?** ..... p.13  
**Une nouvelle station d'épuration** ..... p.14



**Finances**

**Assainissement, les tarifs 2012** ..... p.15



**Grand  
jeu**

**40 places de cinéma  
à gagner !** p16

Communication

# “Mettez-vous au verre !”



La campagne était visible sur tout le périmètre de l'agglomération. On pouvait récupérer un sac de collecte pour le verre dans sa Mairie.

**Afin de sensibiliser les habitants à la nécessité de trier le verre, le SIVOM de la région mulhousienne a mis en place en automne dernier une large campagne de communication...**



Le tri du verre avait fortement chuté ces derniers temps sur le périmètre de la région mulhousienne. Une baisse qui s'inscrit dans une tendance générale, due notamment à une baisse de la production des emballages en verre mis sur le marché. En effet, le verre devient de plus en plus un emballage haut de gamme, le plus souvent remplacé par le plastique, plus léger et moins fragile. C'est le cas par exemple pour l'eau minérale, les jus de fruits... Cependant, outre la quantité de verre collecté, c'était également la qualité du verre collecté qui s'était dégradée. En effet, la tentation est grande de mettre tout le verre, ou ce qui est identifié comme tel, dans le conteneur à verre : vaisselle en verre, ampoule, miroir ou même de la céramique ! Il était grand temps d'agir ! Et au passage de

rappeler que seuls les bouteilles et bocaux en verre sont concernés par la collecte, car eux seuls sont recyclables... à 100 % et à l'infini ! C'est à travers une campagne d'affichage au slogan accrocheur que le SIVOM a souhaité inciter les habitants à trier mieux et davantage leurs emballages en verre.

**Un courrier a été distribué [...] avec des informations sur les modalités de tri et un bon de retrait pour un sac de collecte.**

De plus, un courrier a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres, avec des informations sur les modalités de tri et un bon de retrait pour un sac de collecte réutilisable destiné aux bouteilles et flacons en verre. Disposant de 9 emplacements pour faciliter le transport des bouteilles et flacons en verre, ce sac était disponible, gratuitement, dans les mairies du périmètre du SIVOM, en échange du bon de retrait... ■

# La grande toilette des conteneurs



Avant... et après le nettoyage d'un conteneur !

**T**ags, salissures ou autres dégradations : les conteneurs qui recueillent papiers/cartons, verre et bouteilles plastique, en voient de toutes les couleurs ! Le SIVOM a lancé une grande campagne de nettoyage...

Ce ne sont pas moins de 780 conteneurs de proximité, répartis notamment en PointTRI, qui sont placés sur le territoire de la région mulhousienne. Faisant partie intégrante du dispositif de collecte sélective des déchets, ces conteneurs sont victimes de dégradations en tous genres, de tags, de salissures ou tout simplement du temps ! C'est pourquoi le SIVOM a mis en place un dispositif de lavage/nettoyage et de maintenance. Auparavant, le nettoyage des conteneurs était réparti sur trois ans, dans le cadre d'un marché, mais cela s'avérait nettement insuffisant. Désormais, l'objectif est de nettoyer l'ensemble du parc chaque année, et d'intervenir ponctuellement en cas de nécessité. Huit zones ont ainsi été définies, à commencer par Mulhouse, en

**L'objectif est de nettoyer l'ensemble du parc chaque année, et d'intervenir ponctuellement en cas de nécessité.**

octobre dernier. Le lavage des conteneurs s'effectue au nettoyeur à haute pression avec de l'eau chaude, le frottage manuel et le détagage à l'aide de produits spécifiques. Dans le pire des cas, la façade du conteneur est repeinte. Un nouvel autocollant sur les consignes de tri y est apposé ainsi qu'un macaron précisant la date du lavage. Les conteneurs plus sérieusement touchés, à savoir brûlés, défoncés ou endommagés sont remis en état, parfois repeints dans le cadre d'un marché de maintenance, ou remplacés le cas échéant. Toutes ces opérations ont un coût pour la collectivité, il est donc important de respecter le matériel mis à la disposition des usagers... ■

## Questions/ réponses

### Quelle est la durée de vie des déchets dans le sol ?

Jeter les déchets dans la nature, ce n'est pas sans conséquence... Ils y restent longtemps, parfois très longtemps. Un objet que l'on jette négligemment va polluer notre environnement parfois sur plusieurs générations !

**Ticket de bus :** 3 semaines

**Mouchoir en papier :** 3 mois

**Journal :** 3 à 12 mois

**Mégot de cigarette :** 1 an

**Brique de lait :** 5 ans

**Boîte de conserve :** 100 ans

**Barquette en alu :** 200 ans

**Pile au mercure :** 200 ans

**Sac en plastique :** 300 ans

**Bouteille en plastique :** 500 ans

**Barquette en polystyrène :** 1000 ans

**Bouteille en verre :** 4000 ans

## De nouveaux autocollants pour les conteneurs



Quels déchets déposer ? Dans quel conteneur ?... Pour ne pas se tromper, les informations figurant sur les PointTRI sont importantes. C'est pourquoi le SIVOM a mis en place de nouveaux autocollants sur les conteneurs. Relookés et faciles à lire, ils présentent toutes les consignes nécessaires pour un tri efficace...

## PointTRI : quelques recommandations

### ■ Attention aux nuisances sonores !

Pas de dépôts entre 20 h et 7 h du matin, pensez aux riverains...

### ■ Ne prenez pas les PointTRI pour des mini-déchetteries !

Si les conteneurs sont pleins, ne déposez pas les déchets à côté. Le SIVOM met tout en œuvre pour optimiser la logistique, très compliquée, de vidange des conteneurs. Il y en a plus de 700 à gérer, merci pour votre compréhension !

### ■ Trouvez facilement le PointTRI le plus proche de chez vous !

Le SIVOM a mis en place un outil de géolocalisation sur la page d'accueil de son site internet : [www.sivom-mulhouse.fr](http://www.sivom-mulhouse.fr)

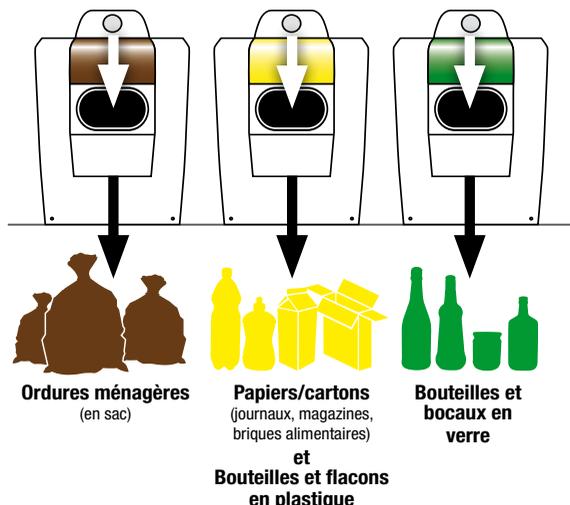
Conteneurs enterrés

# Trier en centre ville, c'est facile !



Discrets et hygiéniques, les conteneurs enterrés s'intègrent parfaitement au paysage urbain.

## Les conteneurs enterrés :



**D**es conteneurs enterrés ont été mis en place dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain Mulhouse Grand Centre. Un nouveau dispositif qui permet d'améliorer la propreté dans le centre-ville tout en mettant l'accent sur le tri des déchets...

Vert, jaune, marron...Un code couleur simple à retenir et qui fait évoluer la collecte et le tri des déchets dans plusieurs secteurs du centre-ville de Mulhouse. Le principe de ce nouveau

dispositif, mis en place par m2A (Mulhouse Alsace Agglomération), la Ville de Mulhouse et le SIVOM, est simple : les habitants des sec-

### Un nouveau dispositif qui permet d'améliorer la propreté dans le centre-ville.

teurs concernés sont invités à déposer leurs déchets dans trois types de conteneurs différents : marron pour les ordures ménagères, jaune pour les papiers/cartons, bouteilles et flacons en plastique et vert pour les bouteilles et bocaux en verre.

Ce dispositif permet de limiter la collecte des ordures ménagères en porte à porte et d'éviter ainsi des nuisances aux habitants. Trois conteneurs ont été installés dans le secteur du parking central, huit dans le secteur de la place Franklin et sept autres dans le secteur de la rue Jacques Preiss. Les habitants concernés ont été informés dans un premier temps par un courrier explicatif puis par une visite à domicile des ambassadeurs du tri du SIVOM pour expliquer en détail le dispositif et sensibiliser les habitants au tri.

Adopté par de nombreuses collectivités françaises, ce système de collecte présente plusieurs avantages. Il permet d'améliorer la propreté de la ville en supprimant les sacs poubelles des trottoirs.

Accessible 24h/24 et 7j/7, il permet également aux habitants de déposer leurs déchets quand ils le souhaitent et d'éviter ainsi de conserver des sacs poubelles pleins à domicile. Ce système reste réservé aux zones résidentielles denses comme le centre-ville ou à certains quartiers d'habitat collectif. ■



### Nouveau : le conteneur enterré "multiflux"

Il recueille conjointement les papiers/cartons (journaux, magazines, briques alimentaires) et les bouteilles et flacons en plastique.

## Collecte spécifique

# Opération de déstockage de déchets d'amiante

**E**n collaboration avec la ville de Wittenheim, le SIVOM organisera au printemps prochain une opération de récupération des stocks de déchets d'amiante détenus par les particuliers...

Il ne s'agit pas d'une première puisqu'une opération pilote du même type avait été proposée en avril dernier aux habitants de Baldersheim, Battenheim et Sausheim. Cette année ce sont les habitants de Wittenheim qui sont concernés. Seuls les produits non friables sont acceptés, à savoir : plaques ondulées et planes (faux plafonds, sols), tubes ronds et carrés (conduites et canalisations) ainsi que les ardoises. Des déchets que les habitants ont stockés chez eux en quantité limitée. Il ne s'agit pas de démonter une partie de sa maison pour l'occasion ! Les quantités sont limitées à 500 kg par foyer, ce qui correspond à environ 36 m<sup>2</sup> de plaques de couverture en fibrociment amianté. La récupération de tout autre type de déchets, de flocage et de calorifugeage par exemple, est exclue.

**Une participation financière sera demandée aux participants, celle-ci sera proportionnelle au poids des déchets**

Les habitants de Wittenheim qui souhaitent participer à cette opération doivent dans un premier temps s'inscrire avant le 31 janvier 2012 auprès du SIVOM ou de leur Mairie via un bulletin qui leur a été distribué. Il s'agit de juger l'importance du stock et estimer la logistique à mettre en place.



Être au contact de l'amiante nécessite des précautions particulières comme le port d'un équipement de protection individuelle (EPI)

Dans un second temps, les personnes clairement identifiées recevront un courrier qui précisera les modalités de retrait des Equipements de Protection Individuelle (EPI) qui sont indispensables à la manipulation de ce type de déchets : gants, combinaison et sac spécifique pour emballer le tout après utilisation. De la bâche spéciale leur sera également fournie par le SIVOM pour emballer les déchets d'amiante, ainsi qu'un ruban adhésif estampillé "amiante". La date de l'opération leur sera communiquée à cette occasion. Quand au lieu, ce sera le centre de tri du SIVOM, exploité par la société Novergie, à Illzach-Modenheim. Une participation financière sera demandée aux participants, celle-ci sera proportionnelle au poids des déchets (à titre indicatif, environ 60 € TTC /tonne, avec un forfait de facturation

minimum de 10 € HT).

Une participation qui reste très intéressante par rapport à une intervention privée individuelle souvent difficile à obtenir. Le coût global brut d'une telle opération s'élève à plus de 200 € HT/tonne. Un budget raisonnable, compte tenu de l'organisation de cette collecte très "sensible", qui sera reconduite sur d'autres secteurs... ■

### Contact

SIVOM de la région Mulhousienne  
Séverine Chevalier  
Tél : 03 89 43 21 30  
Email : s.chevalier@sivom-mulhouse.fr



## Le verre, ça coupe !

La présence de verre dans les ordures ménagères peut avoir des conséquences dramatiques. En plus de générer des nuisances sonores lors de la collecte des ordures ménagères, ou de dégrader les véhicules (il est très abrasif), le verre est un matériau qui génère près de 25 % des accidents de travail constatés chez le personnel de collecte. Un constat valable également pour tout objet coupant comme les débris d'assiettes, de miroirs ou encore les tubes néons et autres ampoules... Pensez au personnel de collecte et amenez ces déchets en déchetterie. D'autant plus que les bouteilles et flacons en verre sont recyclables...

# 15 déchetteries à votre



**Les déchetteries sont des lieux clos et gardés où les habitants du périmètre du SIVOM de la région mulhousienne peuvent apporter leurs déchets recyclables. Elles constituent un élément important du dispositif de collecte sélective mis en place par le SIVOM...**

La première déchetterie, celle de Bourtwiller a vu le jour dès 1990. La dernière née, celle de Pulversheim, est particulièrement spacieuse et pratique. Le SIVOM de la région Mulhousienne met ainsi à disposition des usagers un réseau de 15 déchetteries intercommunales. Chaque habitant du périmètre du SIVOM est libre de se rendre dans la déchetterie de son choix. En 2010, la masse de déchets pris en charge par les déchetteries du SIVOM était de 177 kg par habitant. C'est dire l'engouement que suscite les déchetteries auprès des usagers. Une fois triés, les maté-

riaux sont orientés vers différentes filières pour être traités ou valorisés. Au fur et à mesure de l'évolution de nos modes de consommation, de la nature des déchets que nous produisons, des évolutions techniques ou encore du respect de l'environnement,

**Chaque habitant du périmètre du SIVOM est libre de se rendre dans la déchetterie de son choix.**

les déchetteries se sont adaptées pour accueillir de nouveaux types de déchets, comme les Déchets d'Equipements

Electriques et Electroniques - les DEEE - ou encore les lampes recyclables... Tout en offrant un maximum de services aux usagers ! ■

# service

## Gros plan sur une déchetterie (Illzach)

### 1 - Le portique

D'une hauteur de 1,90 m le portique limite l'entrée des véhicules dans les déchetteries. Les véhicules de plus de 1,90 m sont invités à se rendre au Centre de Tri d'Illzach.

### 2 - Le gardien

Il accueille les usagers, les oriente et est chargé de l'entretien des lieux.

### 3 - Les encombrants

les vieux matelas, les vieux meubles, le polystyrène, les déchets de plâtre, les nylons...

### 4 - Les déchets verts

branchages, bois d'élagages, tontes de gazon, feuilles mortes, fleurs, tailles de haies...

### 5 - Les gravats

les déchets inertes de démolition (briques, béton, terre, carrelage, pierres, rochers...)

### 6 - Le bois

les chutes de bois, les bois de construction, les palettes...

### 7 - Les ferrailles

ferrailles, meubles métalliques, vélos, etc...

### 8 - Le verre

les emballages alimentaires en verre (bouteilles, pots, bocaux...)



### 9 - Le papier/carton

papier/carton tous les gros cartons d'emballage, les journaux/prospectus, les briques alimentaires (vides et sèches)

### 10 - Les bouteilles en plastique

les bouteilles d'eau ou de boissons gazeuses, bouteilles de lait, cubitainers de vin, flacons de produits d'entretien (adoucissant, lessive, liquide vaisselle, shampooing, produits détergents) et bouteilles d'huile. Il faut penser à laisser les bouchons dessus car ils sont recyclables.

### 11 - Les DEEE

(Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Il s'agit du gros et petit électroménager, les ordinateurs, écrans de télé, micro-ondes etc...

### 12 - Les lampes usagées

Seuls les tubes fluorescents dits "néons", les lampes fluocompactes dites "basse consommation" et les lampes à LED (diodes électroluminescentes) sont recyclables. Il en va de même pour les lampes techniques telles que lampes à iode métalliques et lampes à vapeur de mercure.

### 13 - Les déchets spéciaux et toxiques\*

Les déchets spéciaux et toxiques : Piles, batteries, huiles de vidange, déchets de peinture et solvants, déchets phytosanitaires, huiles de friture, cartouches Nespresso, cartouches d'imprimante, bouchons en liège...  
\*Sauf Kingersheim et Wittenheim

## Non aux dépôts sauvages !



Les dépôts sauvages sont interdits et répréhensibles depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants devant les portes de la déchetterie, sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent. Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Les particuliers peuvent déposer gratuitement certains déchets spécifiques au Centre de Tri du SIVOM, 29 avenue d'Italie à Illzach : les pneus (dans la limite de quatre maximum) ou encore les bouteilles de gaz (uniquement les non consignées). Ce service est payant pour les entreprises. Sachez que vous pouvez également ramener vos pneus usagés vers les enseignes distributrices (magasin, garagiste etc...) en vertu du système "1 acheté contre 1 repris". Idem pour les bouteilles de gaz... ■

## Lampes usagées : ne confondez pas !

Seuls les tubes fluorescents dits "néons", les lampes fluocompactes dites "basse consommation" et les lampes à LED (diodes électroluminescentes) sont recyclables. Il en va de même pour les lampes techniques telles que lampes à iode métalliques et lampes à vapeur de mercure. Vous pouvez rapporter vos lampes usagées au commerçant qui vous les a vendues ou les amener dans une des déchetteries suivantes : Bantzenheim, Bourtzwiller, Brunstatt, Illzach, Kingersheim, Mulhouse Coteaux, Mulhouse Hasenrein, Riedisheim, Sausheim, Ottmarsheim, Pfstatt, Pulversheim, Rixheim. Quand aux ampoules halogènes et ampoules classiques à incandescence, elles sont à jeter à la poubelle (surtout pas avec le verre !).



Plus d'info sur [www.recylum.com](http://www.recylum.com)

## Extension de la déchetterie de Sausheim



**E**n concertation avec la commune de Sausheim le SIVOM a entrepris des travaux d'extension de la déchetterie située rue Verte. Les travaux d'un montant de 180 000 € HT ont débuté le 24 octobre dernier pour une durée de 6 semaines.

L'objectif est d'augmenter la capacité de stockage et d'optimiser la qualité du service aux usagers, en toute sécurité. Ainsi, 3 nouveaux quais ont été réalisés en plus d'un empla-

cement de collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) davantage sécurisé. La sécurité est un maître-mot puisqu'une nouvelle signalétique a été mise en place, permettant d'identifier les zones réservées aux usagers de celles prévues pour les camions qui prennent en charge les bennes. De même des garde-corps sécurisent les quais pour éviter tout incident lorsque les

**L'objectif est d'augmenter la capacité de stockage et d'optimiser la qualité du service aux usagers, en toute sécurité.**

conteneurs sont enlevés pour être vidangés. Ces nouveaux équipements de sécurité seront progressivement mis en place sur l'ensemble des déchetteries du SIVOM... ■

## DEEE\* : triez responsable !



**O**rdinateurs, écrans de télé, micro-ondes, sèche-cheveux etc... Les équipements électriques et électroniques sont devenus indispensables à notre vie quotidienne. En fin de vie, ces appareils, qui contiennent des composants

dangereux pour la santé et l'environnement, et des matériaux rares, nécessitent une prise en charge adaptée, qui permettra leur dépollution et leur recyclage.

Pour mener à bien le recyclage de nos DEEE, il est vital pour le consommateur/citoyen de procéder aux bons gestes de tri, en amont de la collecte. A ce titre, il

existe trois solutions simples, gratuites et réglementaires pour se débarrasser de ses appareils électriques et électroniques en fin de vie :

**1. le dépôt chez les acteurs de l'économie sociale et solidaire**, si l'équipement est encore en état de fonctionner, pour réemploi

**2. la reprise 1 pour 1**, obligatoire pour tous les revendeurs en cas d'achat d'un équipement équivalent

**3. Le dépôt dans les déchetteries suivantes équipées d'un conteneur spécial** : Brunstatt, Illzach, Mulhouse Coteaux, Ottmarsheim, Pfstatt, Pulversheim, Riedisheim, Rixheim, Sausheim.

Ces trois solutions sont les seules qui permettent une prise en charge « éco-responsable » de vos DEEE. Déposés au pas de votre porte avec les encombrants ou jetés à la poubelle, ils seront embarqués avec le tout venant, puis brûlés ou enfouis : votre éco-contribution, payée à l'achat ne sera donc pas utilisée, et surtout l'appareil ne sera pas dépollué. C'est pourquoi il est indispensable que nous fassions tous cet effort de tri minime aux conséquences bénéfiques. ■

Plus d'info sur [www.ecologic-France.com](http://www.ecologic-France.com)

## Pratique

# Les horaires des Déchetteries du SIVOM



<b>BRUNSTATT</b> Rue de la Libération - 03 89 06 46 80	<b>Du lundi au samedi</b> De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
<b>SAUSHEIM</b> Rue Verte - 03 89 36 06 44	<b>Du mardi au samedi</b> De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
<b>BOURTZWILLER</b> Rue de Bordeaux - 03 89 51 05 22	<b>Du lundi au samedi</b> De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
<b>RIEDISHEIM</b> Avenue Dolfus - 03 89 64 32 13	<b>Du lundi au vendredi</b> De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00  <b>Le samedi en continu</b> De 9h00 à 18h00
<b>MULHOUSE HASENRAIN</b> Avenue d'Altkirch - 03 89 64 46 90	
<b>MULHOUSE COTEAUX</b> Rue Paul Cézanne - 03 89 59 72 06	
<b>ILLZACH</b> Avenue des Rives de l'III - 03 89 66 58 76	<b>Du mardi au vendredi</b> De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00  <b>Le samedi en continu</b> de 9h00 à 18h00
<b>PFASTATT</b> Rue de la Liberté - 03 89 50 02 11	<b>Du lundi au vendredi</b> De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
<b>RIXHEIM</b> Chemin de Bantzenheim - 03 89 64 46 91	<b>Le samedi en continu</b> De 9h00 à 18h00
<b>WITTENHEIM</b> Rue d'Illzach - 03 89 52 91 22	<b>Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)</b> <b>Du lundi au vendredi</b> De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 <b>Le samedi</b> De 9h00 à 17h00
<b>KINGERSHEIM</b> Rue du Commerce - 03 89 52 91 23	<b>Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)</b> <b>Du lundi au vendredi</b> De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 <b>Le samedi</b> De 9h00 à 19h00
<b>PULVERSHEIM</b> ZI de l'aire de la Thur - 03 89 48 20 86	
<b>BANTZENHEIM</b> Rue de Battenheim - 03 89 26 18 06	<b>Mercredi</b> de 13h30 à 17h00 <b>Samedi</b> de 8h00 à 11h30
<b>CHALAMPÉ</b> Entrée avenue de la Paix - 03 89 26 04 37	<b>Mercredi</b> de 10h00 à 12h00 <b>Vendredi et samedi</b> de 14h00 à 17h00
<b>OTTMARSHEIM</b> CD 52 - 03 89 26 03 83	<b>Horaires d'hiver (du 30 octobre au 26 mars)</b> <b>Lundi</b> de 14h00 à 17h00 <b>Mercredi</b> de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 <b>Vendredi</b> de 14h00 à 17h00 <b>Samedi</b> de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00  <b>Horaires d'été (du 27 mars au 29 octobre)</b> <b>Lundi</b> de 14h00 à 19h00 <b>Mercredi</b> de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 <b>Vendredi</b> de 14h00 à 19h00 <b>Samedi</b> de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

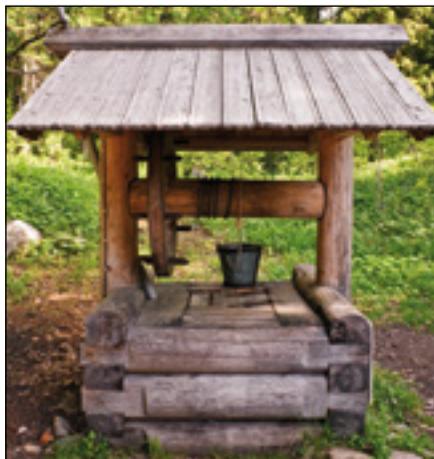
## Déchetteries Les 10 commandements de l'utilisateur



- 1 Les instructions des agents doivent être impérativement respectées.
- 2 Les enfants doivent rester sous la responsabilité et la surveillance des parents.
- 3 Les animaux doivent être gardés dans le véhicule de l'utilisateur.
- 4 Il est interdit d'entrer dans les conteneurs de collecte des déchets.
- 5 Il est interdit de fumer et d'apporter du feu sous une forme quelconque dans l'enceinte de la déchetterie.
- 6 Les usagers sont tenus de maintenir la propreté des quais de déchargement.
- 7 Il est interdit de se livrer à des actions de fouilles et de récupération dans les conteneurs de la déchetterie.
- 8 Pour le déchargement des déchets, les usagers doivent se faire aider par leurs proches : les agents de la déchetterie ne sont pas soumis à cette obligation.
- 9 Le dépôt sauvage sur le site et à l'extérieur de la déchetterie est interdit et passible de sanctions.
- 10 Le moteur du véhicule doit être coupé lors du déchargement des déchets.

## Déclaration et contrôle

## Puits, forages et prélèvements d'eau à usage domestique



**Chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, doit déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie (que ce soit un puits, un forage ou une simple prise d'eau)...**

Toute personne qui utilise un puits, un forage ou tout dispositif de prélèvement d'eau, quelle que soit son ancienneté, à des fins d'usage domestique, doit le déclarer en précisant l'utilisation qui est faite de cette eau (arrosage, wc, machine à laver etc...). En effet, si cette eau est utilisée à des fins sanitaires (rejetée dans le collecteur public des eaux usées), il est obligatoire d'en faire comptabiliser les volumes utilisés afin d'acquitter la

redevance d'assainissement. Ceci afin de rétablir une certaine équité avec les usagers qui utilisent l'eau du réseau et paient cette même redevance d'assainissement. Rappelons que cette redevance permet de couvrir les coûts de collecte, de transport et de traitement des eaux usées dans une station d'épuration avant

leur rejet dans le milieu naturel. Cette mesure concerne également les eaux de pluie stockées et utilisées à des fins sanitaires. Bien entendu, les volumes d'eau consommés non rejetés dans le réseau public d'assainissement, comme par exemple l'eau

utilisée pour l'arrosage du jardin, ne sont pas soumis à redevance. Dans le cas d'une déclaration d'usage sanitaire, le dispositif sera obligatoirement contrôlé... ■

**L'eau de puits, de forage ainsi que les eaux pluviales rejetées dans le réseau public d'assainissement, sont soumises à redevance.**

Téléchargez le formulaire de déclaration des puits et des forages sur le site internet du SIVOM :

[www.sivom-mulhouse.fr/gestion-des-eaux-usees/reglements/](http://www.sivom-mulhouse.fr/gestion-des-eaux-usees/reglements/)

ou appelez le SIVOM au 03 89 43 21 30.



## Rejet des eaux usées non domestiques

## Autorisation obligatoire !

**Si les collectivités locales ont l'obligation d'accepter les rejets de nature domestique dans le réseau d'assainissement collectif il n'en est pas de même pour les eaux usées qui relèvent d'une activité professionnelle...**

Les eaux usées non domestiques représentent tous les rejets correspondant à une utilisation de l'eau autre que domestique. Ainsi les eaux usées provenant de locaux industriels, commerciaux, artisanaux ou de service, sont classées dans cette catégorie. Particulièrement polluantes, les caractéristiques de ces eaux varient en fonction de l'activité de l'entreprise. Il convient alors de contrôler et de maîtriser les effluents des établissements raccordés au réseau d'assainissement. Ils doivent tous faire

l'objet d'une autorisation de déversement dans le réseau d'assainissement collectif afin de veiller à ce qu'ils n'entravent pas le bon fonctionnement de tout le système de collecte et de traitement des eaux usées. L'autorisation de déversement peut être complétée par une convention de déversement qui précise les modalités juridiques, techniques et financières du déversement, les droits et devoirs des parties signataires. Dans tous les cas de figures, la législation impose la mise en place d'un dispositif de prétraitement obligatoire pour les boues, graisses et hydrocarbures dont les rejets sont interdits dans le réseau. C'est notamment le cas pour les activités de



Le rejet à l'égout des huiles usagées ou toutes autres graisses est interdit.

garage, de restauration ainsi que les métiers de bouche (boucheries, charcuteries...). Autant de producteurs de graisses que le SIVOM a déjà ou va cette année encore sensibiliser et accompagner. Sachant que les producteurs d'eaux usées non domestiques qui n'auront pas mis de système de pré-traitement en place dans un délai de 6 mois après contrôle, seront soumis au doublement de la redevance d'assainissement... ■

## Bon à savoir

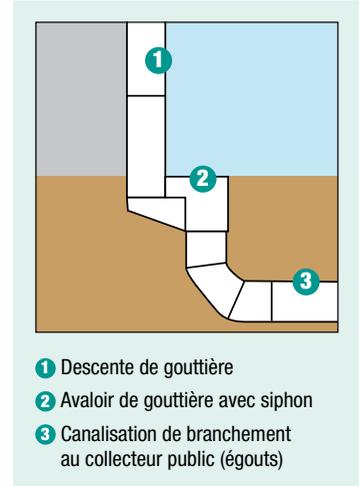
# Les avaloirs de gouttière, ça s'entretient !

**Des odeurs désagréables, des eaux de pluie qui ruissellent sur le trottoir... Et si l'avaloir de votre gouttière était bouché ?**

**B**ien souvent les gouttières des toitures des maisons ont des descentes qui sont situées sur le domaine public. C'est le cas notamment en ville où les habitations sont accolées à la rue. Ces gouttières sont habituellement raccordées en pieds de descente à des "avaloirs", appelés également "tabourets", qui assurent la collecte des eaux de pluie avant transit dans une canalisation jusqu'au collecteur public (les égouts). De plus, les avaloirs sont munis d'un siphon

### Les avaloirs sont les derniers éléments du domaine "privé"

empêchant la sortie des émanations provenant de l'égout et l'obstruction des conduites par l'introduction de corps solides. Les avaloirs sont les derniers éléments du domaine dit "privé" ; la canalisation de branchement fait ensuite partie du domaine public. Même si beaucoup de personnes l'ignorent, leur entretien et leur renouvellement incombent aux particuliers. Les feuilles mortes et les déchets causent bien souvent des bouchons dans les avaloirs et de ce fait il n'est pas rare que les



eaux de pluie ruissellent sur le trottoir créant de dangereuses patinoires en cas de gel. Il est donc important d'en assurer l'entretien régulier... ■

## Assainissement collectif

# Etes-vous bien branché ?

**C'est le SIVOM qui est chargé de contrôler la qualité d'exécution des branchements d'une habitation au réseau d'assainissement en domaine privé. A la clé : le certificat de conformité...**

**V**ous construisez une nouvelle maison, vous avez besoin de raccorder votre habitation au réseau public de collecte des eaux usées... Pour assurer l'évacuation des eaux usées de votre habitation, il est nécessaire de mettre en place une canalisation qui va de votre propriété jusqu'au

**Tout raccordement au réseau [...] doit faire l'objet d'une demande obligatoire de branchement auprès du SIVOM.**

réseau d'égouts. C'est le raccordement au réseau de collecte des eaux usées. Tout raccordement au réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une demande obligatoire de branchement auprès du SIVOM qui va ensuite notamment organiser les travaux situés sur le domaine public. En ce qui concerne le domaine privé, le SIVOM va prescrire au propriétaire les travaux à mettre en œuvre pour

relier l'habitation jusqu'aux égouts. Le contrôle de ces travaux par le SIVOM est obligatoire, l'objectif étant de déterminer la conformité des installations par rapport aux prescriptions faites. Le contrôle porte sur trois niveaux et plusieurs points. A l'issue du contrôle, il est remis à l'usager un rapport de conformité, si les installations le sont effectivement, ou un rapport de non conformité précisant les travaux à mettre en œuvre avec une éventuelle contre-visite. Le contrôle des branchements d'une habitation en domaine privé est un service payant qui a l'avantage de garantir au propriétaire la bonne exécution

des travaux de raccordement qu'il aura demandé à l'entreprise de son choix... ■



Téléchargez le formulaire de demande de branchement au réseau d'assainissement collectif sur le site internet du SIVOM :

[www.sivom-mulhouse.fr/gestion-des-eaux-usees/reglements/](http://www.sivom-mulhouse.fr/gestion-des-eaux-usees/reglements/)

ou appelez le SIVOM au 03 89 43 21 30.

## Interventions sur les réseaux d'assainissement, les numéros utiles

Pour Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller le bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Zillisheim, Zimmersheim :

- Pendant les horaires de bureau :  
Lyonnaise des eaux au



**0810 895 895**

SIVOM au



**03 89 43 21 30**

**Pour les communes du "bassin potassique"**  
(Berrwiller, Bollwiller, Ruelisheim, Kingersheim, Pulversheim, Richwiller, Feldkirch, Staffelfelden)

- Pendant les horaires de bureau : SIVOM au



**03 89 43 21 30**

**Pour toutes les communes sauf Wittenheim :**

Entre 17h et 8h, samedi, dimanche et jours fériés :

- Lyonnaise des eaux au



**0810 895 895**

**Pour Wittenheim :**

7 jours sur 7, 24h sur 24 c'est la permanence mairie qu'il faut appeler en cas de problème sur le réseau d'assainissement au



**03 89 52 85 10**



## Pulversheim

# Une nouvelle station d'épuration



**Le Comité d'Administration du SIVOM a décidé de réaliser une nouvelle station d'épuration à Pulversheim, évolutive, permettant de traiter les eaux usées de 4 500 jusqu'à 6 800 Équivalents-Habitants\*...**

La commune de Pulversheim dispose d'un réseau d'assainissement de type unitaire : les eaux usées collectées aboutissent à la station d'épuration communale où elles sont traitées avant rejet dans le ruisseau Veidrutz. D'une capacité de 3 150 Équivalents-Habitants\*, la station d'épuration actuelle a été construite en 1976.

Le SIVOM a choisi de renouveler cet équipement en réalisant une station d'épuration évolutive. Elle permettra de traiter, dans une première phase, les effluents correspondant à 4 500 Équivalents-Habitants\* puis, ultérieurement, ceux correspondant à 6 800 Équivalents-Habitants\*. Ceci garantira le traitement de rejets supplémentaires générés par le développement urbain et économique du territoire concerné.

Dans la première phase, tous les ouvrages de génie civil seront réalisés pour une capacité de 6 800 Équivalents-Habitants\*. Seuls certains équipements électromécaniques seront posés pour traiter 4 500 Équivalents-Habitants puis modifiés, en deuxième phase.

Le système d'épuration sera composé des équipements suivants :

- un prétraitement des graisses et des sables en entrée de la station
- un bassin à boue activée comprenant une zone de traitement du phosphore et une zone de traitement du carbone et de l'azote
- un clarificateur suivi d'un tamisage avant le rejet des eaux dans le Veidrutz.

Les boues d'épuration seront ensuite centrifugées avant d'être traitées à l'usine d'incinération de Sausheim.

De plus, un parcours pédagogique permettra de faire découvrir le fonctionnement de la station.

Le coût de la première phase de travaux est estimé à 2 598 000 € HT et le passage à la seconde phase d'élève à 99 205,60 € HT ; soit un total de 2 697 205,60 € HT dont une partie sera subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général du Haut-Rhin. Les travaux devraient débuter au courant du premier semestre, la mise en service de la station d'épuration est prévue pour la mi-2013... ■

## Les acteurs des travaux

### Attributaire du marché :

**SOGEA Est (Pont à Mousson)**  
**OLRY Arkedia (Wintzenheim)**  
**Guy GRAF (Entzheim)**

### Maitrise d'œuvre :

**Berest (Colmar)**

### Coordination de la sécurité :

**APAVE Alsacienne (Mulhouse)**

### Contrôle technique :

**Qualiconsult (Oberhausbergen)**

\* Équivalent-Habitant (EH) : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

# Les tarifs 2012

Dans la continuité des décisions prises antérieurement, le SIVOM a souhaité poursuivre la politique d'harmonisation tarifaire sur l'ensemble des communes membres de la mission assainissement. Avec un objectif : faire face à l'augmentation croissante des coûts de traitement des eaux usées tout en assurant l'équilibre du budget...

Quand nous consommons de l'eau, chacun pollue à sa manière, c'est pourquoi nous payons une taxe ou redevance d'assainissement. Ainsi, chaque consommateur/pollueur contribue au coût de traitement des eaux usées et participe ainsi à la protection des ressources en eau. Or, la consommation d'eau baisse de 3 à 4 % en moyenne chaque année. Cette évolution traduit parfaitement les efforts louables des usagers pour économiser l'eau. De même les équipements ménagers deviennent de moins en moins gourmands en eau. Mais au-delà de ces aspects positifs, se pose une véritable difficulté concernant la redevance d'assainissement, celle-ci étant liée à la consommation d'eau.

Car les charges liées à la collecte et à l'épuration des eaux usées sont chaque année croissantes : la construction, l'entretien, l'exploitation et la modernisation des réseaux de collecte et des stations d'épuration ont un coût que la col-

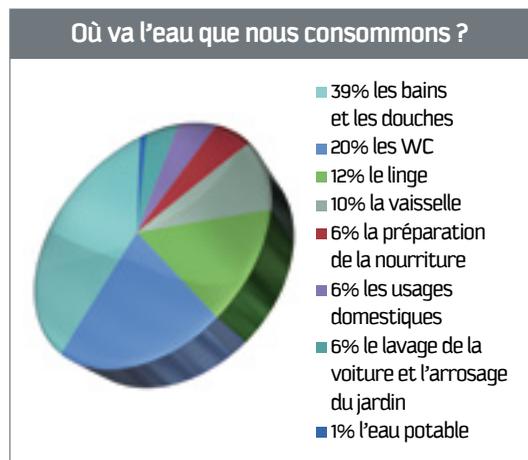
## La consommation d'eau baisse de 3 % à 4 % en moyenne chaque année.

lectivité a de plus en plus de mal à supporter. Pour faire face à la baisse continue des volumes consommés ainsi qu'à l'évolution naturelle des charges et in fine assurer l'équilibre du budget, il s'est avéré indispensable de procéder à une hausse de la redevance globale d'assainisse-

### ► Répartition de la tarification du service de l'assainissement pour 2012

		Tarif 2012
<b>Part fixe</b> (abonnement annuel)	Demandée à chaque propriétaire. Le montant est fonction du diamètre du compteur d'eau	<b>39,3 € HT*</b> (+2%) * Pour un compteur de diamètre 15/20
<b>Part variable</b> (en fonction de la consommation d'eau)	Coût harmonisé sur l'ensemble des 25 communes membres de la mission assainissement du SIVOM	<b>1,3038 €/m<sup>3</sup></b> (+3%)
<b>PRE</b> (Participation pour Raccordement à l'Egout)	Selon grille tarifaire 2011	<b>1050 €</b> pour une maison ou un 1 <sup>er</sup> logement <b>525 €</b> par logement au-delà du 1 <sup>er</sup> logement

ment de l'ordre de 3% pour 2012. Les usagers des communes de Berrwiller, Bollwiller et Feldkirch, continuent à bénéficier d'une harmonisation progressive sur 5 ans qui leur avait été accordée de 2008 à 2013. Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> sur une année, l'ensemble de ces mesures tarifaires conduit à une évolution de la facture d'eau de 1,5 %. Cette évolution s'élève à environ 4% pour les usagers des trois communes pour lesquelles l'harmonisation s'achèvera en 2013. Ces dispositions devraient contribuer à équilibrer le budget tout en permettant la mise en œuvre des



projets d'assainissement nécessaires à la protection de notre environnement. ■

### Communes qui adhèrent à la mission assainissement du SIVOM

(collecte, transport, traitement des eaux usées et pluviales, assainissement non collectif) :

Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim et Zimmersheim.

Syndicat d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (traitement des eaux usées uniquement)

Grand  
jeu

**Sivom**  
RÉGION MULHOUISIENNE

40 places  
de cinéma  
à gagner !

Lisez V&B et répondez aux questions ci-dessous, les bonnes réponses participeront au tirage au sort du 24 février 2012 qui déterminera les 40 gagnants d'une place de cinéma.

**1. Le conteneur enterré "multiflux" recueille :**

- les papiers/cartons uniquement  
 les bouteilles et flacons plastique uniquement  
 les papiers/cartons et bouteilles et flacons en plastique

**2. Il est obligatoire de déclarer un puits, un forage ou tout prélèvement d'eau à usage domestique**

- Oui  Non

**3. A quel endroit sera construite une nouvelle station d'épuration ?**

- Pulversheim  Sausheim  Berrwiller

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél. : .....

Email : .....

Coupon à envoyer à : SIVOM de la région Mulhousienne "jeu Vert & Bleu" 25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse cedex

**Extrait du Règlement :** Jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2012 aux personnes majeures résidant dans une des communes du périmètre du SIVOM de la région Mulhousienne - Dotation : 40 places de cinéma KINEPOLIS, d'une valeur unitaire de 6,60 Euros - Tirage au sort le 24 février 2012 - Règlement déposé chez Me Philippe STEHLE, Huissier de Justice à Mulhouse - Participation : limitée à 1 par foyer, en répondant exactement à 3 questions sur un bulletin à retourner par courrier à l'adresse du jeu. Bulletins et règlement disponibles gratuitement sur simple demande à l'adresse SIVOM Jeu "Vert et Bleu", 25 Avenue du Président Kennedy, BP 2287, 68068 Mulhouse Cedex. Timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur.